

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le vendredi 11 décembre 2026 à 9h00

Au Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN (66) - 4 rue Bosch, au rez-de-chaussée du Tribunal de Commerce (entrée du public par le n°5 du bld des Pyrénées)

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier dénommé « **LES ALBERES** » sis à

ARGELES-SUR-MER (66700)

Résidence Goélia Argelès Village Club, Chemin de Negue Bous

Cadastrés section AR n° 108, 327, 329, 388, 389, 412 et 414, pour une contenance totale de 12ha 22a 50ca, étant précisé que suivant acte de division et modification de l'assise de la copropriété et modificatif de l'état descriptif de division du 2 avril 2021, la copropriété est désormais cadastrée section AR n° 388, 412, 414, 624, 625 et 626.

LOT N° 963 : Au rez-de-chaussée, UNE CHAMBRE D'HÔTEL de 22,69 m²

portant le n°11, comprenant : dégagement, kitchenette, coin WC, salle de bains, terrasse avec l'usage exclusif et perpétuel d'une partie de jardin portant le n°11.

Les lieux sont libres.

Cette vente a lieu à la requête du **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD)**, SA au capital de 124.821.703,00 Euros, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644, dont le siège social est situé 39 Rue Mstislav Rostropovitch à PARIS (75017), prise en la personne de son représentant légal en exercice dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège ; Venant aux droits du **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**, SA au capital de 181.039.170,00 €, inscrite au RCS de LYON sous le n° 391 563 939 dont le siège social est 93-95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à la fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015 ; Elle-même venant aux droits du **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIÈRE RHONE-AIN (CIFI)**, suite à la fusion par absorption selon procès-verbal d'AGE et d'AGO en date du 24 décembre 2007, ayant pour Avocat **Maître Harald KNOEPFFLER**, Avocat au Barreau de PERPIGNAN.

MISE À PRIX : 4.000 € (QUATRE MILLE EUROS)

(Outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN.

CONSIGNATION : 3.000 €

Fait et rédigé à PERPIGNAN, le 19 octobre 2026, Signé Maître Harald KNOEPFFLER, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À **Maître Harald KNOEPFFLER**, Avocat au Barreau de PERPIGNAN demeurant Villa Jean, 12 Cours Lazare Escarguel – 66005 PERPIGNAN - Tél. : **04.68.51.22.29** – Email : **eurolex@eurolex.fr**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente. ► À **Maître Edith SAINT-CENE**, Avocat au Barreau de Paris, membre de l'A.A.R.P.I. ASM AVOCATS, demeurant 45, rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris, Tél : **01.88.61.49.40** – Email : **esaintcene@asmavocats.fr**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente. ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 24/00060) ► Sur INTERNET : **www.licitor.com - www.vench.fr - www.as mavocats.fr**

Sur les lieux pour visiter le **mardi 1^{er} décembre 2026 de 08h00 à 09h30**